Febelgra
united in
graphics

n°10

# FIRST IMPRESSION

nov 2025

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Les Impressionneurs à Boektopia

Concurrence déloyale

# édition 18

**3.**
Édito

**4.**
Les Impressionneurs à Boektopia

**6.**
Concurrence déloyale du secteur

**7.**
Update négociations sectorielles et fiches infos 2026

**8.**
Prêt pour l'e-facturation en 2026 ?

**10.**
EUDR, où en sommes-nous ?

**12.**
Des outils pour le reporting de durabilité

**13.**
Nouvelles règles EU pour la publicité politique

**14.**
Des solutions 100% Win-Win pour recruter autrement

**15.**
Communication au travail

**16.**
Question du mois : La prime de reprise du travail, toujours d'actualité ?

**17.**
Breakfast Talk @ Empack

**18.**
Activités

**19.**
PrintBar Limbourg & Brabant

**20.**
Update chiffres

**22.**
En bref

**23.**
Focus sur le papier

**24.**
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C014767

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

**Rédaction** Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
**Adresse** Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
**Impression** Antilope De Bie Printing
**E.R.** Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

# Les Impressionneurs : ensemble, encore plus fort

**Marc Vandenbroucke** – Directeur Général

Nous sommes déjà en plein automne, et il n'y a pas que la chute des feuilles qui influence ce moment de l'année. Dans notre secteur également, beaucoup d'éléments comme l'incertitude politique et les réglementations comme l'EURD qui ne cessent de changer de direction, virevoltent sous un vent versatile.

C'est précisément pour cette raison qu'il est important, de temps en temps, de s'arrêter et d'apprécier la force, la créativité et le savoir-faire qui caractérisent notre secteur graphique.

Au moment où nous bouclons cette édition, le week-end d'ouverture de **Boektopia** – la foire du livre à Courtrai durant 9 jours – vient tout juste de se terminer. Cette année encore, **Les Impressionneurs** étaient de la partie, et de quelle manière ! Vous en lirez davantage dans ce numéro, mais en résumé, les visiteurs pouvaient y faire imprimer leur préversion personnalisée du nouvel album de Bob et Bobette en live.

**Le résultat ?**
Une expérience d'impression impressionnante, qui a su surprendre petits et grands – tout en délivrant un message fort sur ce qu'incarnent Les Impressionneurs : la passion de l'imprimé.

Cette prouesse ne s'est pas faite du jour au lendemain. Elle est le fruit d'une collaboration et d'une expertise partagée, une fierté pour notre secteur.

Canon a fourni le module d'impression et de finition haute technologie, garantissant une production ultrarapide et de qualité.

Dataline et Enfocus ont automatisé le flux de travail, avec une touche d'intelligence artificielle qui a laissé plus d'un visiteur bouche bée.
Igepa a fourni le papier haut de gamme qui a fait toute la différence dans l'expérience sensorielle : toucher, sentir, ressentir – l'impression à l'état pur.

De plus trois étudiants en impression numérique de Don Bosco Sint-Denijs-Westrem ont prêté main-forte et ont eu l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances théoriques.

Et bien sûr, la maison d'édition Standaard était présente, avec son nouvel album de Bob et Bobette comme élément phare et partenaire de contenu majeur.

Ce projet prouve une fois de plus tout ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les forces de notre secteur s'unissent.
Technologie, créativité et passion – ensemble, nous faisons impression.

**#EnsembleEncorePlusFort**
Bonne lecture !

LES IMPRESSIONNEURS
L'IMPRIMÉ IMPRESSIONNE.

LES IMPRESSIONNEURS

# Les Impressionneurs impriment leur BD à Boektopia

## Les visiteurs font imprimer leur BD Bob et Bobette en live sur le stand

**Quelle semaine mémorable ! La quatrième édition de Boektopia a été une fois de plus un véritable régal pour les amoureux des livres et pour tous ceux qui croient en la magie de l'imprimé. Du 25 octobre au 2 novembre, le stand des Impressionneurs à Kortrijk Xpo a capturé toute l'attention des petits et des grands. Ici, l'imprimé était non seulement exposé, mais également expérimenté.**

### Bob et Bobette en impression live

Nous avons pénétré dans le monde merveilleux de **Bob et Bobette**. Le nouvel album, « *Le mystère de la tapisserie* », ne sortira que le 13 novembre, mais les visiteurs ont eu droit à un aperçu exclusif.

Mieux encore : grâce à un simple code QR, ils pouvaient ajouter leur nom et leur photo. Cette photo était même transformée en personnage de bande dessinée grâce à l'IA. Quelques minutes plus tard, une couverture entièrement personnalisée, ainsi que les premières pages, sortaient de l'imprimerie Canon. Une occasion unique de découvrir de près le processus d'impression et de constater par vous-même le fonctionnement des technologies d'impression modernes.

C'est ainsi que Bob et Bobette se sont transformé en Bob et Emma ou Maxime et Bobette pour un jour. Une édition personnalisée à emporter chez soi, un souvenir inoubliable.

Le stand était entièrement décoré sur le thème de la bande dessinée, et Bob et Bobette ont emmené le public à travers l'histoire des Impressionneurs.

## Les jeunes talents en action

La nouvelle génération d'imprimeurs était également au rendez-vous. Des étudiants de Don Bosco Sint-Denijs-Westrem ont participé à la production et ont pu mettre en pratique leurs connaissances techniques en situation réelle. Nous démontrons ainsi que le secteur graphique est également fascinant, créatif et innovant pour la nouvelle génération.

## Neuf jours riches en expériences

Des enfants montrant fièrement leur bande dessinée personnalisée à leurs parents admiratifs du processus d'impression : tout le monde est reparti avec le sourire. La conclusion était unanime : l'impression laisse une impression tangible, surprenante et inoubliable. Ce fut un véritable bourdonnement d'activité chaque jour, de l'ouverture à la clôture. Même VTM est venu immortaliser cette expérience.
Un grand merci à nos partenaires Canon, Don Bosco Sint-Denijs-Westrem, Enfocus, Dataline et Igepa pour avoir rendu cette édition possible. Ensemble, nous avons démontré une fois de plus que le print est loin d'être mort.

*Au moment de la mise sous presse, le salon battait encore son plein. Nous vous communiquerons le nombre exact de visiteurs dans le prochain numéro.*

ACTUA

# Concurrence déloyale au sein du secteur

## Champ d'application de la commission paritaire dans le cadre des négociations sociales

**Nous avons reçu récemment le cahier de revendications commun des organisations syndicales. Ce document marque le lancement officiel des négociations sociales 2025–2026, qui devraient débuter le 6 novembre.**
**Nous tiendrons bien entendu nos membres informés de l'avancement de ces discussions. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur un point important du cahier de revendications, à savoir :**

### La lutte contre la concurrence déloyale, de quoi s'agit-il ?

Des entreprises nouvellement créées – voire déjà existantes – développant de nouvelles activités sont régulièrement conseillées de manière erronée par leur secrétariat social ou par des consultants externes. En conséquence, elles s'enregistrent auprès de l'ONSS ou opèrent sous une commission paritaire inexacte, par exemple sous la CP 100 au lieu de la CP 130.

Il s'agit d'un problème structurel au sein de notre secteur. Les entreprises qui respectent scrupuleusement les règles perçoivent cette situation comme une forme de **concurrence déloyale**. Les organisations syndicales et les services publics prêtent également une attention croissante à cette pratique.

### Conditions de travail non équitables

Les syndicats dénoncent avant tout le fait que les travailleurs de ces entreprises mal classifiées bénéficient de conditions salariales et de travail moins favorables que leurs collègues dans des entreprises qui relèvent bien de la CP 130 (le secteur graphique). Et ce, alors qu'ils exercent souvent des fonctions similaires, la production imprimée étant leur activité principale.

Un autre point sensible : la description actuelle du champ d'application de la CP 130 date de 1974. *Cette terminologie obsolète* entraîne naturellement des problèmes d'interprétation, ce qui contribue à la persistance de ces erreurs.

### Risques et inspection sociale

Les risques sont bien réels. Illustrons cela par un exemple concret :
Une entreprise qui produit principalement des travaux d'impression relève depuis toujours de la CP 100.

Cette situation peut être mise en question de deux manières :

- par les travailleurs eux-mêmes (ou leur syndicat),
- ou à la suite d'un contrôle de l'inspection sociale, qu'il soit fortuit ou non.

Supposons que cette entreprise emploie *un imprimeur numérique*. Selon les barèmes salariaux de la CP 130, ce travailleur devrait percevoir un salaire horaire de 21,3268 EUR (pour une semaine de 37 heures).
Dans la CP 100, le salaire minimum légal actuel s'élève à 13,1885 EUR de l'heure.

Imaginons que, pour des raisons de compétitivité, l'entreprise rémunère cet imprimeur numérique à 18 EUR de l'heure.

La différence avec le minimum du secteur graphique s'élève donc à 3,3268 EUR de l'heure (!).

### Le pire cas de figure

Quelles sont les conséquences si l'on détermine que l'entreprise relève en réalité de la CP 130 ?

1. **Rémunérations rétroactives :** Le tribunal du travail peut imposer une régularisation salariale sur cinq ans. Dans l'exemple ci-dessus, cela représente rapidement un coût d'environ **37.700 EUR** pour un travailleur à temps plein.
2. **Cotisations sociales :** L'ONSS peut réclamer le paiement rétroactif des cotisations sociales avec un effet rétroactif d'au moins trois ans.

Bilan total : Le coût hypothétique pour cet imprimeur numérique s'élèverait donc à plus de **52.000 EUR** (!).

### Notre conseil

Vous avez des doutes concernant la commission paritaire d'application à votre entreprise ?

Contactez Febelgra au plus vite. Nous sommes à votre entière disposition pour vous conseiller objectivement, discrètement et gratuitement. Une inscription correcte peut vous éviter de mauvaises surprises et des risques juridiques.

**Des questions ?** Contactez marc.vandenbroucke@febelgra.be

SOCIAL

# **Mise à jour** des négociations sectorielles

**L'automne marque le début des négociations sectorielles dans l'ensemble des secteurs. Les syndicats répondent aux projets du gouvernement par un vaste cahier de revendications, en contradiction avec le contexte économique actuel. Ces négociations s'annoncent difficiles, à un moment où la paix sociale est plus importante que jamais.**

### Lancement de la commission sociale

Febelgra a récemment lancé un appel à candidatures auprès de ses membres pour participer à la commission sociale, qui est traditionnellement reconstituée tous les deux ans. Cette commission sert de groupe de concertation pour le secteur graphique durant les négociations sectorielles.
Avec les membres de cette commission, nous passons en revue le cahier de revendications et discutons des points qui peuvent – ou non – faire l'objet de négociations.

Cette année, 11 entreprises se sont inscrites pour participer à la commission : une belle représentation de la diversité du secteur graphique, tant au niveau des niches d'activité que de la taille des entreprises.

Nous les remercions d'ores et déjà pour leur temps, leur engagement et leur volonté de collaborer avec nous pour mener ces négociations à bien.

### Le cahier de revendications

Nous avons reçu le cahier de revendications des syndicats le 16 octobre. Malgré la situation difficile que traverse le secteur graphique depuis plusieurs années, 22 revendications nous ont été présentées – dont la moitié sortent du cadre fixé par la loi sur la norme salariale.

Le 6 novembre, les représentants des employeurs et des syndicats se réuniront pour la première fois afin de lancer les négociations.

Nous sommes conscients que ces discussions se déroulent dans un contexte complexe, mais nous continuons à croire en un dialogue constructif entre partenaires sociaux. Avec les membres de la commission sociale, nous mettons tout en œuvre pour parvenir à des accords équilibrés et réalistes. Nous vous tenons informés de l'évolution des négociations via notre newsletter.

**Des questions ?** Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

# **Prime de fin d'année**

Chaque année au mois de décembre, la prime de fin d'année est versée aux ouvriers (CP 130) ainsi qu'aux employés (CP 200).

Comment le montant total de la prime est-il calculé ? Quels jours sont assimilés à des jours effectivement prestés ?

Toutes les réponses à vos questions se trouvent sur la fiche d'information "Prime de fin d'année"

Scannez le code QR suivant pour la consulter.

# Jours fériés et jours de congés 2026

La Toussaint tombe un samedi en 2026. Cela signifie qu'il faudra fixer un jour de remplacement lors d'une journée normale d'activité. Cela doit être réglé avant le 15 décembre 2025.

Nous vous présentons également un aperçu des jours de congés supplémentaires pour les ouvriers et vous expliquons quand et comment les jours fériés doivent ou non être rémunérés.

Vous désirez en savoir davantage ? Consultez rapidement la fiche d'information "Jours fériés et congés" via ce code QR.

COMMMERCIAL

# Prêt pour l'e-facturation en 2026 ? **Voici comment vous préparer à Peppol**

**L'échéance approche : à partir du 1er janvier 2026, la facturation électronique structurée via le réseau Peppol deviendra obligatoire pour toutes les entreprises assujetties à la TVA en Belgique. Les factures papier ou PDF envoyées par e-mail ne seront plus autorisées. Cette transition est bien plus qu'un simple changement technique : elle nécessite une préparation à la fois organisationnelle et technologique.**

## La facturation électronique en pratique : ce que vous devez savoir

Peppol est un réseau sécurisé et standardisé permettant l'échange de factures électroniques entre les entreprises et les administrations publiques. Tout se passe via des points d'accès, qui envoient et reçoivent des factures au format XML structuré.

Pour recevoir ou envoyer des factures électroniques via Peppol, votre entreprise doit être enregistrée auprès d'un **point d'accès Peppol.** Votre logiciel de facturation ou de comptabilité établit alors une connexion sécurisée avec le réseau auquel vos clients et fournisseurs sont également connectés. Les factures arrivent directement dans votre système de facturation, où vous pouvez d'abord les consulter et controler avant de les transmettre à votre logiciel comptable. Le système de facturation constitue donc une étape intermédiaire cruciale.

**N'oubliez pas : vous devez non seulement pouvoir envoyer, mais également recevoir des factures électroniques.**
Cela concerne aussi les factures de vos fournisseurs, tout comme celles de télécom ou d'énergie, qui vous parviendront désormais via Peppol

Une conformité logicielle ponctuelle est donc cruciale : Vous utilisez un logiciel de facturation, de comptabilité ou un progiciel de gestion intégré (ERP) ? Vérifiez ensuite s'il permet d'envoyer et de recevoir des factures électroniques structurées via Peppol.

Dans le cas contraire, vous pouvez généralement acheter facilement des fonctionnalités supplémentaires auprès de votre fournisseur de logiciel pour vous conformer à Peppol. Sachez que certains logiciels permettent uniquement l'envoi, d'autres l'envoi et la réception, et certains encore l'intégration automatique dans la comptabilité.

Il arrive cependant que votre logiciel ne dispose pas de son propre point d'accès Peppol, ni de module intégré. Dans ce cas, vous devez choisir un prestataire de services certifié Peppol pour assurer la connexion (point d'accès) au réseau. Une liste officielle reprend les prestataires de services Peppol agréés disposant d'un point d'accès.

## Concrètement, que devez-vous faire en tant qu'entreprise ?

Vous êtes sur la bonne voie lorsque vous pouvez cocher les points suivants :

- ✔ Vous savez si votre logiciel (facturation / ERP / comptabilité) prend Peppol en charge (envoi et réception d'e-factures) ;
- ✔ Vous êtes enregistré ou prévoyez votre enregistrement sur le réseau Peppol pour obtenir votre Peppol ID ;
- ✔ Vous disposez des identifiants Peppol de vos clients et fournisseurs, ou êtes en train de les demander
- ✔ Vos processus internes (validation, comptabilité) sont prêts pour la réception et le traitement numériques des factures.

## Si vous n'en êtes pas encore là ? Suivez ce plan d'action :

1. Vérifiez si votre logiciel peut envoyer et recevoir des factures Peppol (fichiers XML structurés) ;
2. Demandez à votre fournisseur

de logiciel ou à votre comptable s'il existe une intégration ou une compatibilité ;
3. Choisissez un prestataire certifié de point d'accès (ou utilisez celui de votre logiciel) pour enregistrer votre entreprise sur le réseau ;
4. informez vos clients et fournisseurs de votre passage à Peppol et demandez-leur leur Peppol ID ;
5. Testez à temps avec un petit nombre de transactions et formez votre personnel.

## Prévenir les problèmes et retards : à quoi faut-il faire attention ?

### Votre logiciel doit être à jour
Assurez-vous que votre logiciel de facturation ou ERP prend bien Peppol en charge et qu'il est correctement intégré à votre système comptable afin d'éviter les erreurs de conversion. Consultez votre comptable si ce n'est pas vous qui gérez le système.

### Vos données clients et fournisseurs doivent être correctes
Collectez les identifiants Peppol corrects en temps opportun. Ceux-ci sont nécessaires pour identifier vos partenaires commerciaux dans le système ; sans eux, vous ne pourrez pas facturer.
Le Peppol Directory vous permet de vérifier, sur base du nom ou du numéro d'entreprise, si un client ou fournisseur peut recevoir des e-factures.
Attention : il n'indique pas si le partenaire peut aussi envoyer des e-factures. Des données erronées ou manquantes (numéro de TVA, compte bancaire, référence, etc.) peuvent entraîner un rejet de la facture.

### Validation et intégration
Les factures Peppol sont traitées automatiquement, sans intervention humaine. Il vous appartient toutefois d'ajouter vous-même les documents annexes ou mentions spécifiques à un client. Communiquez par exemple vos conditions générales à l'avance, car vous ne pourrez plus les placer au verso d'une facture électronique;

### Votre fournisseur n'est pas prêt
Vous pouvez refuser ses factures et lui demander de se mettre en conformité sous peine de sanctions.

### Votre client n'est pas prêt
Vous pouvez kui transmettre la facture différemment. La facture reste juridiquement valable et vous respectez vos obligations. Il est toutefois recommandé d'inclure une clause sur la facture l'incitant à se mettre en conformité.

### PDF au lieu d'e-facture
À partir du 1er janvier 2026, la facture électronique structurée sera la seule facture juridiquement conforme. L'envoi d'un PDF sera temporairement considéré comme une facture incorrecte (et non pas encore comme une facture manquante). L'émetteur s'expose néanmoins à des sanctions administratives..

### Factures complexes
Les notes de crédit, les factures récapitulatives ou les factures simplifiées doivent également être envoyées via Peppol. Testez cette option au préalable.

### Suivi et litiges
Les possibilités de contestation demeurent, mais Peppol offre en option des messages d'état techniques (« Invoice Responses ») facilitant le suivi et le traitement des litiges, à condition que les deux parties les aient activés.
Attention : l'activation de cette fonctionnalité est essentielle pour la gestion des contestations.

### Clients internationaux
L'obligation de facturation électronique s'applique aux entreprises belges et varie selon les pays. Vérifiez si votre client international est également soumis à la facturation électronique. Dans le cas contraire, Peppol peut aussi être utilisé à l'international, si les deux parties y adhèrent volontairement.

## Ne tardez pas, agissez dès maintenant

La transition vers la facturation électronique via Peppol est inévitable et approche à grands pas. Les entreprises qui se lancent dès maintenant éviteront le stress et les erreurs de dernière minute, ainsi que les pénalités. En adoptant cette solution à temps, vous gagnerez non seulement en conformité, mais aussi en efficacité à long terme.

**Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetveld@febelgra.be

## Checklist : êtes-vous prêt pour Peppol ?

- ☑ Mon logiciel prend Peppol en charge
- ☑ Mon point d'accès est configuré
- ☑ Les Peppol ID de mes clients et fournisseurs ont été collectés
- ☑ Nous avons déjà testé l'envoi d'e-factures et mon équipe est formée
- ☑ Nous sommes prêts pour l'échéance légale du 1er janvier 2026

# EUDR: Modifications, report, simplifications
## Où en sommes-nous ?

**Pas de nouveau report d'un an, mais des mesures ciblées : des obligations simplifiées pour les grandes entreprises et un report supplémentaire pour les petites entreprises. Quelles sont les principales modifications proposées à l'EURD et quelle est situation actuelle : ces changements seront-ils adoptés ou non ?**

### Contexte et évolutions

Le Règlement européen relatif aux produits exempts de déforestation (EUDR) oblige les entreprises – y compris les imprimeries – à prouver que les matières premières qu'elles utilisent, telles que le bois et le papier, ne proviennent pas de zones déboisées.

Après un premier report, la date d'entrée en vigueur avait été fixée au 30 décembre 2025 pour les grandes et moyennes entreprises, et au 30 juin 2026 pour les petites entreprises.

Cependant, en septembre 2025, la Commission européenne a annoncé de manière inattendue qu'un nouveau report d'un an pourrait s'avérer nécessaire en raison de craintes liées à la surcharge du système informatique. Dans sa proposition législative officielle du 21 octobre, elle a finalement renoncé à ce report général, mais a proposé des nouvelles dates ciblées et des simplifications afin de soulager à la fois le système informatique et les entreprises situées en aval dans la chaîne d'approvisionnement (comme les imprimeries).

Au moment de la rédaction de cet article, cette proposition doit encore être approuvée par le Parlement européen et le Conseil, rendant sa mise en œuvre finale incertaine.

### Principales modifications proposées du règlement EUDR

#### 1. Modification des dates d'entrée en vigueur

- Pour les grandes et moyennes entreprises, la date d'entrée en vigueur reste fixée au 30 décembre 2025. Elles devront dès lors respecter le règlement EUDR à partir de cette date, mais bénéficieront d'un délai de tolérance jusqu'au 30 juin 2026 avant l'application de contrôles et de sanctions
- Les petites et micro-entreprises bénéficient d'un report supplémentaire de six mois et ne devront se conformer à l'EUDR qu'à partir du 30 décembre 2026.

#### 2. Simplification des obligations

**Nouvelle distinction : opérateurs primaires vs. entreprises en aval de la chaîne**

Une nouvelle catégorie est introduite : les « opérateurs en aval de la chaîne », c'est-à-dire les entreprises qui fabriquent des produits à partir de matières premières ou de produits déjà couverts par une déclaration de diligence raisonnée (DDS) réalisée par un acteur précédent.

Ces entreprises ne seront plus responsables de la réalisation ou de la vérification d'une diligence raisonnée, ni du dépôt d'une déclaration DDS.

Elles devront toutefois garantir la traçabilité en collectant et transmettant les numéros de référence et les identifiants de déclaration de leurs fournisseurs tout au long de la chaîne commerciale.

**Concrètement pour les imprimeries :**

- L'opérateur primaire (le premier acteur de la chaîne qui produit les matières premières ou produits) doit mener la diligence raisonnée et déposer la déclaration (DDS).
- Les imprimeries sont considérées comme des entreprises en aval de la chaîne.
- Elles n'ont pas à effectuer de diligence raisonnée ni à déposer de DDS, dès lors que cela a déjà été fait par l'opérateur primaire.
- Elles doivent cependant transmettre à leurs clients les numéros de référence reçus de leurs fournisseurs.
- Les imprimeries non-PME doivent

encore se faire enregistrer dans TRACES, mais ne doivent pas y déposer de DDS.
- Elles doivent conserver pendant cinq ans certaines données (nom, adresse du fournisseur, numéros de référence ou identifiants de déclaration associés).

**Nouvelle sous-catégorie de micro et petits opérateurs**
Une nouvelle catégorie de micro et petits opérateurs primaires est créée (par exemple, les petits propriétaires forestiers).

Ces acteurs initiaux de la chaîne n'auront pas à déposer de DDS complète, mais seulement une déclaration simplifiée dans le système d'information.

Ils recevront un identifiant de déclaration, qu'ils devront transmettre avec les produits mis sur le marché.

**Prochaines étapes**
Pour être mise en œuvre, cette proposition doit être approuvée par le Parlement et le Conseil avant le 30 décembre 2025 et publiée officiellement.

Dans le cas contraire, l'EUDR entrera en vigueur sous sa forme actuelle le 30 décembre 2025 pour les grandes et moyennes entreprises, et le 30 juin 2026 pour les petites et micro-entreprises.

Il est par ailleurs prévu que, même en cas d'approbation, la modification législative ne soit publiée que vers le 25 décembre, soit à peine cinq jours avant la date limite.

La Commission affirme travailler à des plans d'urgence afin que les opérateurs puissent tout de même remplir leurs obligations si la proposition n'est pas adoptée à temps.

Aucune information n'est toutefois encore disponible sur la nature concrète de ces mesures.

**Nouveaux problèmes et incertitudes**
Si la réaction de la Commission aux inquiétudes des entreprises et sa volonté d'alléger les obligations des acteurs en aval sont positives, ces propositions ne vont pas assez loin. De nombreuses zones d'ombre demeurent et de nouvelles incertitudes apparaissent, notamment :

Pression sur la conformité
Les petites entreprises ne devront appliquer l'EUDR qu'un an plus tard que les grandes et moyennes, mais lorsqu'elles leur fournissent des produits, ces dernières exigent souvent des numéros de référence, ce qui contraint de fait les petites entreprises à se conformer plus tôt. Le système risque ainsi de s'enliser.

Transmission des numéros de référence
- Le nombre de numéros de référence à transmettre reste flou. Il est difficile d'estimer combien d'identifiants les imprimeries recevront de leurs fournisseurs de papier.
  Le volume de numéros à faire circuler risque d'être bien supérieur à celui prévu par le texte initial : cela pourrait atteindre des centaines de numéros pour un seul rouleau de papier.
- Les modalités de communication et le format des données ne sont pas encore définis.
- Le problème de la mise en lots (batching) reste d'actualité pour les imprimeries, puisque les numéros de référence devront être liés à la production des imprimés.

Besoin de clarifications supplémentaires
- Le statut du matériel publicitaire dans la législation n'est toujours pas clair.
- En cas de réimportation ou d'exportation, les numéros de référence des fournisseurs précédents devront être transmis, ce qui complexifie encore le processus.
- ...

En résumé : Cette proposition législative, publiée à très court terme avant la date limite, crée davantage d'incertitude qu'elle n'en résout.

De nombreux secteurs, dont celui de l'imprimerie, considèrent le texte comme inapplicable à ce stade.

**Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetveld@febelgra.be

DURABILITÉ

# Des outils pour le reporting de durabilité volontaire

**La déclaration de durabilité prend une importance croissante, en particulier pour les PME qui souhaitent répondre à la demande grandissante de transparence concernant leur impact environnemental, social et de gouvernance. La norme VSME offre un cadre standardisé et volontaire pour la communication de ces données. Mais existe-t-il des outils pour faciliter ce processus ?**

**Déclaration basée sur la norme VSME**
La VSME est une norme de déclaration simple et volontaire destinée aux PME, fondée sur un nombre limité de points de données. Elle se compose d'un module de base et d'un module plus complet. Une validation externe par des consultants n'est pas nécessaire ; une auto-déclaration suffit. Les PME peuvent ainsi rendre compte de manière efficace et répondre aux exigences en matière de durabilité des banques et des grands clients.
En théorie, tout semble simple, mais dans la pratique, de nombreuses PME rencontrent encore des difficultés. Elles doivent parcourir la norme VSME, rassembler les données requises sur leur entreprise et les convertir en rapport. Souvent, le temps manque pour le faire correctement. Heureusement, un nombre croissant de solutions numériques émergent pour simplifier le processus.

**Des outils numériques pour simplifier le reporting de durabilité**
Sur l'ensemble du marché européen, une large offre d'outils numériques de déclaration VSME s'est développée en peu de temps, principalement via des initiatives privées. Le choix est vaste : payants ou gratuits, partiellement ou totalement conformes à la VSME, avec ou sans intelligence artificielle, et avec ou sans fonctionnalités supplémentaires telles que des calculateurs GES, des outils de géolocalisation ou de biodiversité.

L'EFRAG, l'organisation européenne qui a développé la VSME, propose sur son site un « VSME Digital Template », une version Excel complète avec cases à cocher interactives, formules, validations et liens vers des lignes directrices explicatives. Si cet outil structure clairement la norme VSME avec des champs de saisie et représente une avancée significative, il reste un fichier Excel volumineux, et la saisie manuelle des données est nécessaire et fastidieuse. L'EFRAG a également développé un convertisseur de rapport numérique vers XBRL, qui convertit le « Modèle numérique VSME » en un rapport XBRL numérique multi-langage.

**Kube ESG : outil VSME géré par l'IA**
Kube ESG est une plateforme en ligne belge gratuite, développée par l'entreprise technologique Isabel en collaboration avec la fédération bancaire Febelfin, qui aide les PME à établir des rapports conformément à la norme VSME. Contrairement aux outils mentionnés ci-dessus, la plateforme utilise l'IA pour simplifier le reporting.

**Principales fonctionnalités**

- **Traitement automatisé des données piloté par l'IA :** extraction automatique des données issues de sources publiques (comme la Centrale des bilans de la Banque nationale) et des documents téléchargés par la PME (rapports eau et énergie, bilans sociaux, certificats EPC des bâtiments, factures d'énergie et de déchets, certificats, rapports sur les substances polluantes utilisées, documents de politique interne, etc.) ;
- **Rapport accéléré :** un rapport de durabilité peut être généré en 1 à 2 heures, avec un minimum de saisie manuelle ;
- **Norme VSME simplifiée :** explications et exemples apparaissent au fur et à mesure du remplissage, facilitant la saisie des données ;
- **Partage automatique :** en plus du partage avec les clients, investisseurs et parties prenantes, l'outil permet également de transmettre automatiquement les données de durabilité aux banques (avec option opt-out).

**Outils complémentaires intégrés**

- Calculateur GES (émissions de gaz à effet de serre)
- Outil de géolocalisation
- Interopérabilité possible avec d'autres programmes et initiatives sectorielles

**Disponibilité**

- Disponible en quatre langues (anglais, français, allemand, néerlandais)
- Entièrement gratuit pour les PM
- Disponible à la fin de l'année (actuellement en phase de test)

**Développements**
Nous recherchons activement des moyens de décharger nos membres en matière de VSME et étudions la possibilité d'offrir un accompagnement pour définir la meilleure approche, préciser les données nécessaires et indiquer où les trouver. Cependant, les outils numériques, y compris les solutions d'IA, jouent un rôle de plus en plus important et les développements évoluent très rapidement.

À mesure que ces technologies se perfectionnent dans l'extraction et la génération automatique de rapports, les entreprises pourront s'appuyer davantage sur l'IA pour collecter, traiter et présenter leurs données de durabilité. Cela permettra de gagner du temps et de réduire le besoin d'un accompagnement externe. Tout dépendra toutefois de la vitesse à laquelle ces innovations progresseront.

**Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

JURIDIQUE

# Nouvelles règles européennes en vigueur pour la publicité à caractère politique

**De nouvelles règles européennes pour la publicité à caractère politique, y compris la publicité politique imprimée, sont en vigueur depuis le 10 octobre 2025. Cette publicité doit comporter un marquage ainsi qu'une déclaration de transparence, afin que les citoyens puissent clairement distinguer s'il s'agit d'une communication politique et savoir en identifier l'auteur.**

Ces règles s'appliquent aux imprimeries lorsqu'elles **contribuent au contenu** de la publicité politique – par exemple en réalisant la conception ou en prodiguant des conseils qui influencent le message ou la forme – ou lorsqu'elles se chargent de la **diffusion**, comme dans le cas du publipostage (direct mailing). Dans ces situations, l'imprimerie porte la même responsabilité que l'éditeur ou le commanditaire de la publicité politique.

En revanche, si vous n'agissez qu'à titre opérationnel (c'est-à-dire uniquement en tant que fournisseur d'impression, sans implication substantielle), vous n'êtes pas soumis à ces obligations.

Vous pouvez toutefois aider vos clients à se conformer aux nouvelles règles. Un article détaillé à ce sujet a déjà été publié dans votre First Impression (septembre 2025, n° 8, p. 14). Nous avons également envoyé le 8 octobre une newsletter reprenant des documents modèles, que vous pouvez télécharger via le code QR.

**Des questions ?** Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

SOCIAL

# Des solutions 100 % WIN-WIN pour recruter autrement

**Trouver la personne adéquate pour un poste n'est pas toujours simple. Bruxelles Formation propose des dispositifs concrets pour aider les entreprises à former et recruter leurs futurs talents tout en offrant aux candidats une véritable opportunité d'emploi.**

**Deux formules illustrent parfaitement ce partenariat win-win**

**1. La Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPIE)**
Vous formez un candidat francophone directement dans votre entreprise, selon vos méthodes et vos besoins. Formez votre futur collaborateur directement dans votre entreprise, selon vos méthodes et besoins. Bruxelles Formation vous accompagne tout au long du processus.

- **Win pour votre entreprise :** un collaborateur immédiatement opérationnel, adapté à votre réalité.
- **Win pour le candidat :** une formation sur le terrain et un contrat à la clé.

Consultez toutes les infos de la FPIE via ce code QR :

**2. Le stage de fin de formation**
Accueillez pour quelques semaines un stagiaire formé et qualifié du secteur et testez ses compétences en pratique.

- **Win pour votre entreprise :** un regard neuf, des compétences prêtes à l'emploi et zéro coût.
- **Win pour le stagiaire :** une première expérience professionnelle concrète pour lancer sa carrière.

Infos et procédures via ce code QR :

**Former, tester, recruter : avec Bruxelles Formation, tout le monde est gagnant !**

Bruxelles Formation, l'institution publique francophone en charge de la formation professionnelle à Bruxelles, contribue activement à l'économie de Bruxelles en formant une main-d'œuvre qualifiée en parfaite adéquation avec les exigences spécifiques des employeurs.

**Des questions ?** Contactez f.dewouters@@bruxellesformation.be

FORMATION

# Une communication forte sur le lieu de travail

**Dans notre secteur, tout repose sur la précision, le timing et la collaboration. Et c'est la communication qui est le moteur du bon fonctionnement de la production. Qu'il s'agisse de contact client, de consultations en milieu de travail ou de gestion d'équipe, une communication efficace permet de gagner du temps, d'éviter les erreurs et de renforcer l'esprit d'équipe.**

Pourtant, la réalité est parfois différente. Les délais, le stress et les malentendus sont source de frictions, d'erreurs, voire de rotation du personnel. C'est précisément pour cette raison que GRAFOC, le fonds sectoriel de développement des carrières pour l'industrie des médias imprimés, mise pleinement sur la communication.

Nous proposons trois formations conçues pour vous aider, vous et votre équipe, à vous développer, à tisser des liens et à travailler plus sereinement :

**#1 Mentorat**
Nouveau collègue, élève en alternance ou stagiaire dans votre équipe ? En tant que mentor, vous êtes la clé de leur réussite. Un mentor n'apporte pas seulement un accompagnement technique : il inspire confiance, soutient le développement et aide les nouveaux venus à trouver leur place. Après cette formation, vous aurez transmis votre savoir, motive et intégré efficacement votre nouveau collègue.

- 3 demi-journées
- Dans votre entreprise
- Ouvriers et employés

**#2 Communication horizontale entre chefs d'équipe**
Des problèmes à résoudre de toute urgence, des malentendus dans la production ou des accords flous entre départements ? Tout cela coûte du temps, de l'argent et de l'énergie. Grâce à une communication claire et constructive entre teamleaders et responsables, chaque commande d'impression se déroule plus efficacement, de A à Z.
Résultat : moins de stress, un flux de travail plus fluide et une meilleure cohésion d'équipe.

- 3 demi-journées
- Dans votre entreprise
- Ouvriers et employés

**#3 Communication collaborative sur le lieu de travail**
Rendez vos employés plus forts, plus résilients et plus engagés grâce à cet accompagnement, ce soutien et ce coaching intensifs sur leur lieu de travail. Nous partons de leurs talents et compétences avec un objectif clair : moins d'absentéisme, plus de motivation et un emploi durable.

**Approche :**
- Jusqu'à 10 mois d'accompagnement intensif ;
- Suivi mensuel sur le lieu de travail ;
- Programme 100 % sur mesure après un entretien d'introduction gratuit ;
- Entretiens de suivi jusqu'à 3 mois après la fin du trajet ;
- Encadrement accessible et orienté pratique.

Grâce à nos nombreuses années d'expérience dans le secteur graphique, nous savons exactement ce qui fonctionne dans votre environnement de travail.

- Sur mesure
- Dans votre entreprise
- Ouvriers et employés

**Nos références**
Brady, Albe De Coker, Asteria Group, Triakon, Pikt-O-Norm, Tsubo Print & Sign, Orbo Labels, Autajon Labels, Desmedt Labels, Daddy Kate, Etivoet, GMG Lucas Zeefdruk, Arijs, Decolet, Universitas.

Inscrivez-vous à notre formation et investissez dans une communication efficace.
Parce qu'une bonne communication mène à une meilleure impression !

**Des questions ?**
Contactez Grafoc.be
david.benoit@grafoc.be

QUESTION DU MOIS

# La prime de reprise du travail est-elle toujours d'actualité et quelles sont les conditions à remplir ?

**Effectivement et elle a également été prolongée cette année. En tant qu'employeur, vous pouvez demander cette prime lorsqu'un travailleur en incapacité de travail depuis au moins un an reprend partiellement le travail, avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité. Le travailleur doit alors effectuer un emploi adapté à son état de santé. Il peut s'agir soit d'un travailleur déjà en service avant son incapacité, soit d'une nouvelle recrue.**

## Conditions pour pouvoir bénéficier de la prime

- **Travail adapté :** le travailleur doit exercer un emploi adapté à son état de santé.
- **Durée de l'emploi :** le travailleur doit rester au minimum trois mois en service dans votre entreprise.
- **Type d'emploi :** Il doit s'agir d'un contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée) ou d'un contrat dans le cadre de la formation en alternance. Les flexi-jobs, emplois occasionnels, travail dans les entreprises de travail adapté (CP 327) et bénévolat ne sont pas éligibles.
- **Date de début :** la mesure, qui arrivait à échéance le 1er avril 2025, a entre-temps été prolongée à partir de cette date, même si la publication officielle au Moniteur belge doit encore suivre. Les demandes peuvent toutefois déjà être introduites pour les reprises de travail à partir du 1er avril 2025.

## Montant et procédure de demande

Le montant de la prime s'élève à 1.725 euros. Elle ne peut être octroyée qu'une seule fois par travailleur. La demande peut être introduite au plus tôt après trois mois de travail adapté, via la mutualité :

- En ligne, via l'outil du Collège Intermutualiste National ( https://rtwp.intermut.be/cin/rtwp/)
- Sur papier, à l'aide d'un formulaire disponible sur le site du INAMI (jusqu'au 31 décembre 2025)

À partir du 1er janvier 2026, les demandes devront obligatoirement être introduites en ligne.

**Des questions ?** Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENT

# Breakfast Talk @ Empack

**Le jeudi 23 octobre, Febelgra a réuni les professionnels du secteur graphique et de l'emballage à Empack Malines, le salon dédié à l'avenir de l'emballage. Les participants ont passé une matinée inspirante, riche en échanges et en perspectives parmi plus de 120 exposants.**

La journée a débuté par un buffet petit-déjeuner convivial, où collègues et partenaires ont pu se retrouver dans une ambiance décontractée. Sven Van de Perre de Tropos AR a ensuite prononcé son discours d'ouverture : « Print meets digital : immersive experiences in packaging ».

Au cours de cette session captivante, les participants ont découvert comment la réalité augmentée et la réalité virtuelle donnent vie aux emballages et imprimés. En combinant les couches numériques au support physique, les marques créent des expériences qui suscitent des émotions, racontent des histoires et renforcent le lien avec le consommateur.

Après cet exposé, les participants ont eu l'occasion d'explorer le salon et de s'inspirer des dernières technologies, tendances et solutions durables du monde de l'emballage.

ACTIVITÉS

# PrintBar Flandre-Occidentale

**20 novembre**

**Maison de la culture Cinéma De Keizer**

## Lumière, caméra, action !

**Le PrintBar Flandre-Occidentale** vous ouvre les portes d'un lieu patrimonial unique : le **Cinéma De Keizer** à Lichtervelde, la plus ancienne salle de cinéma villageoise de notre pays !

Aujourd'hui, le Cinéma De Keizer est classé monument historique et est la dernière salle encore en activité issue de l'époque des pionniers du cinéma belge. Des films y sont toujours projetés. C'est un endroit où la nostalgie et l'authenticité continuent d'enchanter les visiteurs.

Lors de cette édition du PrintBar, nous vous ferons découvrir ce bâtiment exceptionnel et partagerons les histoires fascinantes qui y sont liées. Ensuite, un court-métrage sera projeté, suivi d'un agréable moment de networking agrémenté de bulles, d'amuses-bouches et de good vibes.
**Let's make it a roaring night to remember!**

**Programme**

| | |
|---|---|
| **18h00** | Accueil et petites bulles |
| **18h30** | Visite découverte du Cinéma De Keizer |
| **19h15** | Projection d'un court-métrage |
| **20h00** | Moment de réseautage avec amuses-bouches et boissons |
| **23h00** | Fin |

**Inscrivez-vous sans plus attendre**

# Masterclasses*

vigc

## Choix essentiels en impression numérique

**18/11 & 16/12**

**Online**

Lors de ce masterclass, vous découvrirez les principales technologies de l'impression numérique – du toner à l'encre jet d'encre (inkjet) en passant par les solutions hybrides. Vous apprendrez comment ces techniques fonctionnent, quels matériaux et niveaux de qualité elles offrent, et comment elles se positionnent en matière de recyclage. Cette formation vous aidera à mieux comprendre quelle technologie correspond le mieux aux besoins de votre client et de votre production, afin que vous puissiez faire les bons choix en toute confiance.

## Impact de l'IA sur le secteur graphique

**27/11**

**Ricoh Vilvorde**

Au cours de ce masterclass, vous découvrez de quelle manière l'intelligence artificielle transforme l'industrie graphique. Sous la direction de Pieter De Buysser, expert en IA, et de Carl Van Rooy consultant VIGC, vous apprendrez à la fois la théorie et les applications pratiques de l'IA dans les processus d'impression et de production graphique. Outre des exemples inspirants, vous travaillerez en groupe sur des idées concrètes liées à l'IA pour le secteur, dans un cadre interactif et accessible. L'occasion idéale d'approfondir vos connaissances et de contribuer à construire le monde de l'impression de demain.

**ces materclasses se déroulent en néerlandais*

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENT

# PrintBar Limbourg & Brabant flamand

## Convivialité brassicole à Louvain

**La dernière édition du PrintBar a réuni les professionnels du secteur graphique originaires du Limbourg et du Brabant flamand à De Hoorn à Louvain, un lieu chargé d'histoire et de caractère. C'est là que la première bière Stella Artois a été brassée ; un cadre idéal pour accueillir les esprits créatifs du secteur, le temps d'une soirée inspirante et conviviale.**

Sous la direction experte de **Rudy Beckers**, membre du jury du Championnat belge de tirage de bière, les participants ont pu découvrir la riche culture brassicole belge. Au-delà de la simple dégustation, ils ont appris à la savourer ; de la reconnaissance des arômes à l'évaluation de la mousse. L'ambiance était au rendez-vous : rires, dégustations et, bien sûr, un petit concours durant lequel les plus observateurs ont été récompensés et sacrés champions du jour.

La soirée s'est conclue par un agréable barbecue avec une vue imprenable sur la skyline de Louvain et, surtout, de nombreux échanges agréables entre collègues et partenaires du secteur.

SALAIRES ET INDICES

# update **chiffres**

| | Indice santé | Indice lissé |
|---|---|---|
| avr 25 | 134,77 | 132,79 |
| mai 25 | 134,54 | 132,55 |
| juin 25 | 135,04 | 132,36 |
| juil 25 | 135,60 | 132,29 |
| août 25 | 135,64 | 132,50 |
| sep 25 | 135,26 | 132,68 |

**Prévision de l'index**

**Ouvriers CP 130**
Janvier 2026 : 0,61%

**Employés CP 200**
Janvier 2026 : 2,13%

Vous pouvez consulter les chiffres les plus récents sur notre site web :

## Pourcentages onss

| à partir du 01.07.2025 | OUVRIERS | | | EMPLOYÉS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Entreprise 1 | Entreprise 2 | Entreprise 3 | Entreprise 1 | Entreprise 2 | Entreprise 3 |
| | <10 trav | 10-19 trav | ≥ 20 trav | <10 trav | 10-19 trav | ≥ 20 trav |
| Montants de base | 19,88 | 19,88 | 19,88 | 19,88 | 19,88 | 19,88 |
| Montants divers | 11,16 | 12,85 | 12,90 | 5,59 | 7,28 | 7,33 |
| Fonds de sécurité d'existence | 1,46 | 1,76 | 1,76 | 0,23 | 0,23 | 0,23 |
| **Total montants employeur** | **32,50** | **34,49** | **34,54** | **25,70** | **27,39** | **27,44** |

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

## Charges sociales ouvriers (CP130)

| à partir du 01.07.2025 | 1 ÉQUIPE | | 2 ÉQUIPES | | 3 ÉQUIPES | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | coefficient | pourcentage | coefficient | pourcentage | coefficient | pourcentage |
| Frais inhérents au temps de travail 1 | 1,2103 | 21,03% | 1,3032 | 30,32% | 1,5130 | 51,30% |
| Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales | 0,0234 | 2,34% | 0,0243 | 2,43% | 0,0243 | 2,43% |
| Charges sociales | 1,5313 | 53,13% | 1,5313 | 53,13% | 1,5313 | 53,13% |
| **Charges sociales salariales** | **1,8767** | **87,67%** | **2,0198** | **101,98%** | **2,3411** | **134,11%** |

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

## Charges sociales employés (CP 200)

| à partir du 01.01.2025 | coefficient | pourcentage |
|---|---|---|
| Frais inhérents au temps de travail 1 | 1,2703 | 27,03% |
| Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales | 0,0906 | 9,06% |
| Charges sociales | 1,3114 | 31,14% |
| **Charges sociales salariales** | **1,7561** | **75,61%** |

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de € 250 (employé à temps-plein) et la prime de € 250 (introduction en 2016).

| Indice salarial* | | |
|---|---|---|
| **Année** | **Date** | **Index** |
| **2025** | 01.07.2025 | 216,88 |
| | 01.01.2025 | 213,74 |
| **2024** | 01.04.2024 | 208,47 |
| | 01.01.2024 | 204,43 |
| **2023** | 01.02.2023 | 202,89 |
| **2022** | 01.12.2022 | 198,96 |
| | 01.10.2022 | 195,10 |
| | 01.08.2022 | 191,33 |
| | 01.05.2022 | 187,63 |
| | 01.02.2022 | 183,99 |

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

| Indices papier | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Date** | **Offset sans bois** | **Maco sans bois** | **Maco avec bois** | **Maco hh LWC offset 60g** | **Maco hh SC offset 56g (A)** |
| **30.09.2025** | 325,29 | 326,93 | 360,91 | 350,04 | 371,79 |
| **31.08.2025** | 333,92 | 334,80 | 360,91 | 350,04 | 371,79 |
| **31.07.2025** | 335,65 | 337,42 | 360,91 | 350,04 | 371,79 |
| **30.06.2025** | 342,55 | 343,54 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **31.05.2025** | 350,32 | 354,90 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **30.04.2025** | 350,32 | 354,90 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **31.03.2025** | 350,32 | 354,90 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **28.02.2025** | 350,32 | 354,90 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **31.01.2025** | 352,91 | 354,90 | 364,62 | 353,37 | 375,88 |
| **31.12.2024** | 356,36 | 356,65 | 367,10 | 355,59 | 378,60 |
| **30.11.2024** | 359,81 | 360,15 | 367,10 | 355,59 | 378,60 |
| **31.10.2024** | 359,81 | 361,02 | 367,10 | 355,59 | 378,60 |
| **30.09.2024** | 361,54 | 366,26 | 367,10 | 355,59 | 378,60 |
| **31.08.2024** | 361,54 | 366,26 | 367,10 | 355,59 | 378,60 |

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

# **Els Vansteenkiste** démissionne de son poste de directrice de Fespa Belgium et **est remplacée par Jeroen Depraeter.**

Après quatre ans, Els Vansteenkiste quitte ses fonctions de directrice de Fespa Belgium. Grâce à son énergie communicative, sa personnalité chaleureuse et sa passion pour l'impression, l'organisation a grandi et de nombreuses initiatives ont vu le jour : de la première édition du World Wrap Masters Belgium et Fespa Wallonie, aux projets destinés aux jeunes du secteur, au partage de connaissances au sein de groupes d'experts et à l'essor des Fespa Ladies.

« Je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble et je remercie l'organe d'administration pour son soutien. Nous avons partagé des idées, construit un réseau solide et rapproché les personnes », déclare Els Vansteenkiste. Sa passion pour l'impression et son enthousiasme sans faille ont inspiré l'organisation et le secteur. Els restera active auprès de Fespa Global, où elle soutiendra le développement commercial international.

Jeroen Depraetere a été présenté lors du salon Sign2Com et est son successeur. Fort d'une vaste expérience dans le monde des médias audiovisuels et auprès d'organisations

professionnelles, notamment l'UER et Tuvalu Media, il continuera de diriger Fespa Belgium aux côtés de la présidente Kirsten De Dycker.

« Mon objectif est de connecter les membres et de créer de la valeur au sein du secteur. Ce qui concernait autrefois les diffuseurs concerne aujourd'hui les entreprises actives dans le Print et le Sign », déclare le nouveau directeur.

## Les activités d'impression de Die Keure transférées chez INNI Group

Peu avant l'été, Die Keure a fermé son imprimerie à Bruges. Les activités d'impression, elles, se poursuivent et trouvent désormais une nouvelle implantation au sein d'INNI group, société sœur de Die Keure.

INNI Group reprend non seulement la production, mais également plusieurs collaborateurs de Die Keure. Leur expertise, expérience et leurs relations clients les accompagnent dans ce transfert. Ainsi, les compétences et le savoir-faire sont préservés et enrichis grâce à un parc de machines performant, permettant une production interne plus rapide.

FOCUS SUR LE PAPIER

PAPYRUS

# Découvrez le nouveau MultiDesign®

Nous avons élargi notre gamme de papiers naturels **MultiDesign®** avec de nouvelles qualités qui répondent encore mieux aux exigences des créatifs, imprimeurs et éditeurs. Parmi ces nouveautés : une **nouvelle teinte Soft White** et un **volume accru** offrant un toucher encore plus raffiné.

Lors de la fabrication d'un livre ou d'une publication, plusieurs paramètres peuvent être adaptés selon le projet. Certaines exigences restent toutefois essentielles : un papier doit offrir une **bonne imprimabilité**, une **excellente lisibilité** et un **toucher agréable**.

**MultiDesign®** réunit toutes ces qualités dans une gamme élégante et homogène. Il allie performance technique et expérience sensorielle pour sublimer chaque création imprimée.

La nouvelle **teinte Soft White** apporte une chaleur subtile, sans être véritablement blanche, naturelle ou ivoire. Elle confère aux projets une esthétique douce, intemporelle et parfaitement équilibrée. Cette teinte est disponible dans les versions **Original et Rough**.

La gamme propose désormais un **volume accru** de **1.5, 1.85 et 2.0**, pour un rendu plus dense et plus luxueux. Cette épaisseur supérieure assure également une excellente opacité, limitant la transparence du verso et garantissant une lecture parfaite des deux côtés de la feuille. Qu'il s'agisse d'un roman, d'un livre d'art, d'un rapport annuel ou d'une brochure haut de gamme, **MultiDesign®** donne à chaque projet la texture, la présence et la qualité qu'il mérite.

**First Impression** est imprimé sur du **MultiDesign® Original 1.5 Soft White 120 g/m²**. La couverture est réalisée sur du **MultiDesign® Rough 1.5 Soft White 240 g/m²**.

MultiDesign®, surface améliorée, nouvelle teinte, volume accru.
Le choix idéal pour tous vos projets de livres !

www.papyrus.com

Partners in Creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis

SELECT people

artience
TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

VINK

DATALINE

WINTER & COMPANY

IGEPA

SARPI VEOLIA

PAPYRUS

HEIDELBERG

Landa DIGITAL PRINTING